

Pour pouvoir bénéficier de l'aide Val-de-Marne solidarité (anciennement chèque solidarité), il faut impérativement remplir trois conditions :

- Résider dans le Val-de-Marne.
- Avoir déclaré vos revenus 2019 dans le Val-de-Marne.
- Être non imposable, c'est-à-dire avoir un impôt sur le revenu net avant correction strictement inférieur à 62 €.

Les pièces justificatives à fournir obligatoirement sont :

- La photocopie recto verso de **vos avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019** (**Attention** : votre avis d'imposition doit être correctement photocopie).
- Votre **relevé d'identité bancaire** (RIB).

Le dossier complet (formulaire et justificatifs) doit être envoyé **entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020**, date de fin des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) à :

Val-de-Marne solidarité 2020
Conseil départemental du Val-de-Marne - 94054 Créteil Cedex.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.**Identité du demandeur (ÉCRIRE EN MAJUSCULES)** M. Mme

Date de naissance : | | | | | | | | | |

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse : _____

Bâtiment/escalier : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

Téléphone fixe : | | | | | | | | | | Téléphone portable : | | | | | | | | | |

Courriel : _____

Identité du conjoint, à renseigner obligatoirement (ÉCRIRE EN MAJUSCULES)**(pour les personnes vivant en couple et ayant fait une déclaration d'impôt commune)** M. Mme

Date de naissance : | | | | | | | | | |

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date et signature du demandeur :

Le montant de l'aide « Val-de-Marne solidarité pour les fêtes de fin d'année »

dépend de la composition du foyer fiscal (nombre d'adultes et d'enfants figurant sur l'avis d'imposition) :

1 à 3 personnes : 30 euros

4 à 5 personnes : 45 euros

6 personnes : 60 euros

Si la mise en place du virement n'est pas possible, vous pouvez recevoir un chèque :

cochez la case ci-contre (délai de traitement et de paiement plus long : 2 mois minimum)

Protection des données personnelles : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à une demande d'aide Val-de-Marne solidarité. La direction départementale de l'Action sociale est la destinataire de ces données. La durée de conservation des données est de 5 ans après la fin de la campagne durant laquelle vous avez fait votre dernière demande. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement en écrivant à « Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne - Hôtel du Département - Direction de l'Action sociale - Val-de-Marne Solidarité - 94054 Créteil Cedex » ou en utilisant le formulaire de contact sur www.valdemarne.fr/contact - catégorie « Données personnelles (CNIL, RGPD) ». Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.